

13. La prévention de la course aux armements dans l'espace est aussi un important point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Celle-ci s'est efforcée de déterminer quelles mesures juridiques supplémentaires il faudrait éventuellement adopter, si nécessaire, pour empêcher cette course aux armements. Des travaux utiles ont été accomplis pour clarifier le régime juridique dont relèvent actuellement les activités militaires dans l'espace, et diverses propositions de mesures supplémentaires ont été avancées.

14. Un autre succès à l'échelle mondiale a été l'accord réalisé en septembre 1987 dans le cadre de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. La Conférence a en effet réussi à obtenir de tous les participants qu'ils s'engagent à poursuivre les objectifs simultanés du désarmement et du développement, tout en établissant le fait que le rapport entre les deux repose sur la sécurité. Elle s'est particulièrement signalée en acceptant une définition large de la sécurité comme découlant de facteurs très divers, ce qui devrait grandement contribuer au fait que la limitation des armements et le désarmement soient considérés non comme une fin en soi, mais comme l'une des pièces de l'édification de la sécurité.

15. Les événements qui précèdent ont particulièrement attiré l'attention du monde. Tout aussi importante, même si plus discrète, a été l'issue positive des conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération en 1985 et de la Convention sur les armes biologiques et à toxines en 1986. Le Canada se félicite tout particulièrement que la Commission du désarmement des Nations Unies soit aussi parvenue à un accord sur un ensemble de 16 principes de vérification qui codifient l'acceptation par la communauté internationale du rôle essentiel de la vérification dans le processus de limitation des armements et de désarmement. Ces principes sont décisifs, car ils représentent un nouveau consensus international sur cette importante question et posent les bases nouvelles de toutes les activités futures de l'ONU dans ce domaine. Ces faits contribuent à instaurer le climat de confiance indispensable aux progrès futurs. La session extraordinaire devrait réaffirmer la validité de ces principes de vérification adoptés par consensus par la Commission du désarmement.

16. La présente session extraordinaire ferait preuve de négligence et témoignerait d'un manque de contact avec la réalité si elle ne considérait pas à leur juste valeur les récents succès enregistrés dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Cela ne veut pas dire qu'il faut négliger les domaines qui exigent des efforts redoublés et une plus grande volonté politique. Le Canada partage la déception générale devant le fait que la Conférence du désarmement n'a pu se mettre d'accord sur une formule équilibrée permettant d'examiner de manière réaliste et concrète la question de l'interdiction des essais nucléaires.

17. Dans un autre domaine, et bien que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se targue de réunir le plus grand nombre de signataires parmi tous les traités de limitation des armements, le Canada reste profondément préoccupé par le fait qu'un groupe clef de pays refusent toujours d'y adhérer. La résistance de certains pays semble s'appuyer sur des différends et des tensions au niveau